

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE**  
**3ème CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE**  
**13 et 14 Décembre 2008**  
**ADDITIF N° 1**

**REGLEMENT PARTICULIER : il faut lire :**

**PROGRAMME - HORAIRES**

PARUTION DU REGLEMENT	Lundi 13 Octobre 2008
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	<b>Lundi 8 Décembre 2008 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)
VERIFICATION DES DOCUMENTS ET DES VEHICULES de 8 h. à 10h.00	<b>REIMS - Samedi 13 Décembre 2008</b> <b>Musée Automobile REIMS – CHAMPAGNE</b> 84 Avenue Clémenceau – Tél.03.26.82.83.84
<b>BRIEFING PILOTES ET COPILOTES et Mise en « PARC FERME »</b>	<b>REIMS - Samedi 13 Décembre 2008 à 10 H 30,</b> <b>Musée Automobile REIMS – CHAMPAGNE</b>
DEPART DE LA 1ERE ETAPE	<b>REIMS - Samedi 13 Décembre 2008 à partir de 11 H. 10</b> <b>Parking du Musée Automobile REIMS – CHAMPAGNE</b>
ARRIVEE DE LA 1ERE ETAPE	<b>TINQUEUX - Samedi 13 Décembre 2008 à partir de 23 H. 10</b> <b>Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22</b>
DEPART DE LA 2EME ETAPE	<b>TINQUEUX -Dimanche 14 Décembre 2008 à partir de 8 H. 30</b> <b>Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22</b>
ARRIVEE DE L'EPREUVE	<b>TINQUEUX-Dimanche 14 Décembre 2008 à partir de 12 H. 40</b> <b>Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22</b>
PUBLICATION DES RESULTATS	<b>TINQUEUX-Dimanche 14 Décembre 2008 à partir de 14 H. 45</b> <b>Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22</b>
REMISE DES PRIX A REIMS	<b>TINQUEUX-Dimanche 14 Décembre 2008 à partir de 15 H. 30</b> <b>Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22</b>

**PERMANENCE DU RALLYE**

La permanence du rallye se tiendra au siège des Associations **A.S.A.C.C et R.C.V.H.S - 7 rue du Colonel Fabien**  
**51100 REIMS**  
**Tél. 03.26.47.34.76.**

**TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE**

Samedi 13 jusqu'à 12h00 : **Musée Automobile REIMS – CHAMPAGNE**  
Samedi 13 à partir de 21h00 et Dimanche 14 Décembre 2008 : **Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS – Tél.03.26.08.11.61-TINQUEUX**

**Article 1P– ORGANISATION**

**1.1 – DEFINITION**

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE organise les samedi 13 et dimanche 14 Décembre 2008, avec le concours de l'Association **REIMS CHAMPAGNE VEHICULES SPORTIFS**, un rallye de régularité régional pour véhicules historiques comptant pour le challenge Véhicules Historiques du Comité Régional Champagne-Ardenne, dénommé

**3ème CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE**

SECRETARIAT DU RALLYE  
Avant et pendant l'épreuve

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-  
CLUB DE CHAMPAGNE et R.C.V.H.S.**  
7 rue du Colonel Fabien - 51100 REIMS  
Tél. 03.26.47.34.76. - Fax. 03.26.04.52.51.

e-mail : [comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr](mailto:comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr)

**site web : [sport-auto-champagne-ardenne.com](http://sport-auto-champagne-ardenne.com)**

Ce rallye sera disputé conformément :

- au Code Sportif International de la FIA et à la Réglementation 2008 de la Fédération Française Sportive Automobile
- au présent règlement et à ses additifs éventuels
- au code de la route français.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la Fédération Française Sportive Automobile n° R 406 en date du 10 Octobre 2008.

**COMITE D'ORGANISATION**

**Jean-Claude LEUVREY**

Président de l'A.S.A.C.C.et de l'Association REIMS CHAMPAGNE

**Frédérique FEBVRE**  
**Frédéric DUHAL**

Avec les bons conseils de nos Amis **Pablo CASTELAIN et Jean BERGER**

VEHICULES HISTORIQUES SPORTIFS (R.C.V.H.S.)  
Trésorière de l'A.S.A.C.C et Secrétaire du R.C.V.H.S.  
Membre du RCVHS et de l'Automobile Club de Champagne

### 1.1P – OFFICIELS de l'EPREUVE

#### DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course Pascal POINSENET Lic. 8910/0203

#### COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président Annick NARGUET Lic. 1585/0101  
Membres Jean-Jacques KAUFFMANN Lic. 164568/0320  
Marie-jo MARTIN Lic. 49323/0203  
Secrétaire de Collège Frédérique FEBVRE Lic. 24614/0203

#### CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Jean-Marie ESLINGER Lic. 168503/0320

#### COMMISSAIRES TECHNIQUES

Jacques BOUFFIN Lic. 139429/0201

Marc CHARBONNEAU Lic. 47435/0203

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans de règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

### 1.3P – VERIFICATIONS

**Les vérifications administratives et techniques**  
auront lieu de 8 h. à 10h.00

**REIMS - Samedi 13 Décembre 2008**

**Musée Automobile REIMS – CHAMPAGNE**

**84 Avenue Clémenceau – Tél 03.26.82.83.84**

- 1.3.3P** – Il est conseillé à chaque équipage de présenter aux commissaires techniques :
- . un « Laissez-Passer de Véhicule pour parcours de Régularité Historique FIA » délivré par la FFSA
  - . ou une Fiche d'identité ou Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA

## Article 2P– ASSURANCES

Conforme au règlement Standard F.F.S.A.

Dans chaque ROOD-BOOK, les équipages disposeront d'une attestation d'assurances délivrée par notre Agent Général conformément à l'application du Décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

## Article 3P– CONCURRENTS ET PILOTE

### 3.1P – DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P** – Toute personne souhaitant participer au **3<sup>er</sup> CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE** doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant le **Lundi 8 Décembre 2008**.

Les détails concernant le/s équipiers peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administrative, avec l'accord des organisateurs.

**3.1.10P** – **Le nombre des engagés est fixé à 50 véhicules maximum.** Les voitures admises seront choisies par le Comité d'Organisation, qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, l'équipage sera alors averti conforme au Règlement standard des rallyes FFSA.

**3.1.11P** – Les droits d'engagement sont de 480 €uros avec la publicité facultative des organisateurs.  
960 €uros sans la publicité facultative des organisateurs.

**Les concurrents licenciés 2008 auprès de l'ASA CHAMPAGNE bénéficieront d'une remise sur ces droits de 60 €.**

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques métalliques de Rallye,
- 1 cadeau souvenir de l'épreuve,
- Le déjeuner buffet (réservé aux équipages) au terme de la 1<sup>ère</sup> Section en montagne de REIMS,
- Le Dîner (réservé aux équipages) avec animation champenoise dans un endroit typique et gastronomique de CHAMPAGNE,
- Le logement en chambre double pour la nuit du 13 au 14 Décembre avec petits déjeuners pour 2 personnes au complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, toute chambre supplémentaire avec 2 petits déjeuners sera facturée 90 €uros la nuit.
- 2 invitations au déjeuner de clôture pendant lequel aura lieu la remise des prix dans le grand salon du Complexe Hôtelier NOVOTEL-IBIS - Sortie A4 N° 22 – Tél.03.26.08.11.61, tout couvert supplémentaire sera facturé 35€uros.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

- Dans le but d'améliorer le système de prise de temps, chaque voiture sera équipée de **Chronos hyperfréquences**. Ces **Chronos hyperfréquences** seront fournis lors des vérifications techniques en échange d'un chèque de caution de 100€. Ils devront être présents à l'intérieur de la voiture sur toute l'épreuve. Ces **Chronos hyperfréquences** seront récupérés par les organisateurs en fin de rallye, le chèque de caution rendu à cet instant. Les concurrents ayant abandonné et n'ayant pas pu rejoindre REIMS devront les restituer sur la route à tout officiel de l'épreuve ou les faire parvenir par courrier au siège du club avant le 30 Décembre. Chaque **Chrono hyperfréquences** non restitué à cette date sera facturé 100€, le chèque de caution mis à l'encaissement.
- Tout équipage ne souhaitant pas profiter du logement en chambre double pour la nuit du 13 au 14 Décembre avec petits déjeuners pour 2 personnes au complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, bénéficiera d'une réduction sur le montant des droits d'engagement avec publicité de 80 €uros (remise cumulable pour les licenciés ASA CHAMPAGNE).

**3.1.12P** - Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, **après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile** et une autorisation parentale pour les mineurs âgés de 16 ans mini le 12 Décembre désirant participer comme équipier, un **TITRE DE PARTICIPATION REGULARITE**, valable pour ce seul rallye, au prix de 30.00€

## **Article 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.1P – VOITURES AUTORISEES** Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière et dont un modèle similaire a participé à des épreuves sportives routières entre 1955 et 1981. Elles seront choisies par l'organisateur qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures.

Elles seront réparties selon les catégories suivantes :

- I -Voitures construites avant le 31/12/1961
- II -Voitures construites entre le 01/01/1962 et le 31/12/1965
- III -Voitures construites entre le 01/01/1966 et le 31/12/1971
- IV -Voitures construites entre le 01/01/1972 et le 31/12/1976
- V -Voitures construites entre le 01/01/1977 et le 31/12/1985.

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un instrument complémentaire d'affichage des distances peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales.

Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans modification.

## **Article 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P – DESCRIPTION**

Le **3ème CLASSIC' RALLYE DE CHAMPAGNE de REGULARITE** représente :

- Un parcours d'une longueur totale de : 422.770 Kms en 2 Etapes, 9 secteurs et un parcours de liaison le Samedi soir de 30.500 Kms.
- 7 Tests de Régularité (**TR**) sur voies ouvertes à la circulation publique dans le respect du code de la route représentant une longueur totale de 162.650 Kms.

## **Article 7P – DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P – DEPART**

Afin de ne pas perturber la fluidité de la circulation, les départs seront échelonnés de minute en minute afin de permettre aux voitures autorisées à participer de se fondre dans le trafic dans le respect du Code de la Route.

Les départs des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étape se feront dans l'ordre croissant des numéros. Tout retard au départ de l'épreuve ou d'une étape ou d'un secteur sera considéré comme un retard à un contrôle horaire et pénalisé comme tel.

**-ATTENTION !!!** Il n'y aura pas de contrôle horaire (CH) au départ de certains Tests de régularité (TR). En conséquence, pour ces Tests, il n'y a pas d'heure idéale pour le départ (votre chrono hyperfréquences enregistrera votre heure réelle de Départ). Les départs pour ces Tests seront également donnés manuellement par un chronométrateur officiel et se feront dans l'ordre où vous vous présenterez, indépendamment de l'ordre des numéros ou du classement et dans la zone de 100 à 500 mètres précédant ces départs (indiqués dans le Rood-book), il est recommandé de ne pas se dépasser.

### **7.6P – RAPPEL DES PENALITES**

#### **CONTROLE HORAIRE ET DE PASSAGE**

**Mise en place des postes de contrôle : « ouverture » 15 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent. « fermeture » 20 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.**

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Pour tout retard : 10 secondes par minute ou fraction de minute.
- Pour toute avance : 60 secondes par minute ou fraction de minute.

Il n'y aura pas de pénalités pour pointage en avance, uniquement au contrôle horaire de fin de 1<sup>ère</sup> étape et à l'arrivée de l'étape finale complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX

- L'absence d'un visa de contrôle horaire : 600 secondes
- Arrivée au contrôle après le délai maximum autorisée : 600 secondes
- Contrôle de passage manquant : 300 secondes.
- Contrôle de passage en sens inverse : 300 secondes.

### **TEST DE REGULARITE (TR)**

**-Par seconde ou fraction de seconde au dessous du temps idéal : 2 secondes.**

- Par seconde ou fraction de seconde au dessus du temps idéal : 1 seconde.
- Arrêt ou ralentissement intempestif dans la régularité : 200 secondes
- Par test de régularité non effectué : 1800 secondes.
- Dépassement de plus de 30% de la vitesse moyenne imposée lors des Tests de Régularité : Collège des Commissaires Sportifs.

Si un pilote saute un test de régularité ou, pour des raisons techniques, ne réalise pas un (ou plusieurs) test de régularité il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec pénalités comme prévu ci-dessus. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir manqué le (ou les) contrôle horaire au départ de ce (ou ces) test de régularité.

### **CIRCULATION**

- 1<sup>ère</sup> infraction : 1 minute
- 2<sup>ème</sup> infraction : 5 minutes
- 3<sup>ème</sup> infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Lors de la 1<sup>ère</sup> étape, si un équipage interrompt le rallye en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis au départ de la 2<sup>ème</sup> étape, à condition que le pilote ou son copilote informe le directeur d'épreuve ou le relation concurrent **dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de la 1<sup>ère</sup> étape** de leur intention de continuer et que la voiture soit présente au Parc fermé au minimum 15 minutes avant le départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

### **PARC FERME**

**Les voitures seront soumises au régime « Parc Fermé » avant le départ de l'épreuve sur le Parking du Musée Automobile REIMS – CHAMPAGNE à compter de 10H30. Il en sera de même dans le Parking du complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX à la fin de l'épreuve le Dimanche 14 Décembre jusqu'à l'ouverture dudit Parc sur ordre du Collège des Commissaires Sportifs.**

**Pour le Samedi soir, dans l'enceinte du complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, les voitures seront soumises au régime « Parc Fermé » dès leur arrivée dans l'enceinte jusque 23H30, heure à laquelle ledit parc deviendra un parc gardienné par les soins de l'organisation jusqu'au Dimanche matin 7h00 mais « non fermé ».**

**L'ensemble des voitures des équipages désirant participer à la 2<sup>ème</sup> étape, devront être présentes dans l'enceinte du complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS de TINQUEUX, considéré de nouveau comme « Parc Fermé » 15 minutes avant le départ du premier concurrent soit 8H15.**

## **Article 9P – CLASSEMENT**

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

La méthode de classement sera effectuée par addition des temps des pénalités

Il sera établi un

- CLASSEMENT GENERAL
- CLASSEMENT PAR CATEGORIE
- CLASSEMENT EQUIPAGES FEMININS

## **Article 10P – COUPES**

### **REMISE DES PRIX A TINQUEUX**

Dimanche 14 décembre 2008 à partir de 15 H. 30  
**complexe hôtelier NOVOTEL-IBIS**

Aucun prix en espèces ne sera distribué, chaque équipage présent au déjeuner de clôture recevra une coupe, un **TROPHEE** sera remis aux deux premiers de chaque classement.